

Votre Assurance

► RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE



SA MALT COMMUNITY
42 RUE DE ROCHECHOUART
75009 PARIS FR

COURTIER

STE GADROY BRETEAU GASPAR SARL
4 RUE DE CLERMONT
60200 COMPIEGNE
Tél : 03 44 20 20 20
Fax : 03 44 20 76 67
Email : AGENCE.ASTEAMCOMPIEGNE@AXA.FR
Portefeuille : 0060086044

Vos références :

Contrat n° 10375397604
Client n° 1263109804

AXA France IARD, atteste que la :

SA MALT COMMUNITY
42 RUE DE ROCHECHOUART
75009 PARIS FR

a souscrit pour le compte de ses prestataires / freelances DANS LE SEUL CADRE DES MISSIONS REALISEES PAR LE BIAIS DES PLATEFORMES « MALT » en France, en Espagne et en Allemagne,

le contrat numéro **10375397604**, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat qui consistent en :

- **Missions réalisées par le biais de la plateforme « MALT » de type Marketplace, permettant la mise en relation de freelances avec les entreprises principalement dans les domaines suivants :**
 - **Informatique**
 - **Conseil**
 - **Communication**
 - **Design**

RAPPEL : CE CONTRAT N'A PAS POUR OBJET DE GARANTIR LA RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DES PRESTATAIRES EN DEHORS DES MISSIONS PROPOSEES PAR LA PLATEFORME.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Les garanties s'exercent à hauteur des montants figurant en page 3 de la présente.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

ATTESTATION

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2019 au 01/01/2020**, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 15 mai 2019

Pour la société :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Contrat n° 10375397604

Montant des garanties

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance
Dont : <ul style="list-style-type: none">• Dommages corporels• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	9.000.000 € par année d'assurance 1.200.000 € par sinistre
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)	750.000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs	1.000 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés	250.000 € par sinistre

Fait à PARIS le 15 mai 2019
Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance